

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DE BLADIPHONE

Bladiphone, Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 494 011 901, dont le siège social est situé 92-98, boulevard Victor Hugo – 92115 CLICHY (ci-après « Bladiphone ») est un opérateur déclaré conformément à l'article L.33-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) qui propose au public des services de communications électroniques.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « Conditions Générales » ou « Présentes ») définissent les conditions de fourniture de services de communications électroniques par Bladiphone à tout client.

1. DÉFINITIONS

Client : désigne toute personne physique majeure capable ou toute personne morale qui souscrit au Service de Bladiphone.

Contrat : désigne l'ensemble constitué par les Conditions Générales et des éventuelles conditions particulières d'utilisation (ci-après « Conditions Particulières »), le bulletin de souscription, la grille tarifaire ainsi que tout éventuel avenant auquel souscrit le Client et qui lui a été remis sur support papier ou sur tout autre support durable. En cas de contradiction, les termes des Conditions Particulières ou du bulletin de souscription l'emportent sur ceux des conditions générales.

Données personnelles : désigne les nom(s), prénom(s), adresse postale, adresse électronique, numéro(s) de téléphone utile(s) et les coordonnées bancaires du Client.

(Date de) Mise en Service : désigne la date d'activation du Service par Bladiphone.

Numéro : désigne le numéro fourni par Bladiphone issu du plan de numérotation français distinct du numéro marocain fourni par le Partenaire de Bladiphone.

Offre : désigne l'offre commerciale proposée par Bladiphone pour souscrire au Service dont les caractéristiques essentielles ont été portées à la connaissance du Client.

Partenaire : désigne tout opérateur marocain avec lequel Bladiphone est engagé contractuellement à la date de souscription au Service.

Service : désigne le service de communication électronique proposé par Bladiphone et qui consiste principalement en des services de téléphonie de type ligne secondaire à partir d'une connexion Internet haut débit. Le Service est réservé au Client uniquement dans le cadre d'un usage à titre personnel et privé pour les personnes physiques.

Service Clients : désigne le service de Bladiphone dédié aux relations Clients qui peut être contacté par téléphone ou par courrier électronique et dont les coordonnées sont les suivantes : 0892 433 433 (0,34€ TTC/mn depuis un poste fixe) ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 14h00 et de 16h00 à 20h00, le samedi de 10h00 à 14h00 – Service Clients Bladiphone 92-98, boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY – info@bladiphone.com

Services Wana : désigne les services fournis par le Partenaire de Bladiphone au Client consistant en l'acheminement d'appels vers le Maroc et en la mise à disposition d'un numéro d'appel marocain (de type 088 1XX XXX) permettant au Client d'être appelé depuis le Maroc.

Wana : Partenaire pour lequel Bladiphone assure la distribution exclusive du Service Wana et est, de ce fait, le seul interlocuteur du Client.

2. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les conditions de souscription et de fourniture de Service par Bladiphone au Client.

Avant de souscrire au Service, le Client est invité à prendre connaissance des termes de l'Offre et du Contrat.

3. SOUSCRIPTION AU SERVICE

Pour souscrire au Service, le Client doit remplir des conditions techniques (3.1) et se conformer aux modalités de souscription (3.2). La souscription au Service selon les termes du présent article vaut acceptation du Contrat par le Client.

3.1. Conditions techniques

Le Client doit disposer d'un accès Internet haut débit (ADSL ou câble) afin de pouvoir accéder au Service. L'utilisation d'une connexion Internet d'un débit supérieur à 45 kbps en entrant et à 45 kbps en sortant est vivement recommandée.

Le Client doit également disposer d'un téléphone fixe à numérotation par fréquence vocale, d'un modem ou modem/routeur ADSL ou câble avec prise Ethernet

Le Client doit enfin connecter entre son modem et son téléphone fixe un boîtier, ci-après nommé la « Bladibox », acheté à Bladiphone conformément aux conditions particulières Bladibox et qui lui permettra d'utiliser son équipement téléphonique pour émettre et recevoir des appels.

Préalablement à la souscription au Service, le Client s'engage à vérifier la compatibilité de la Bladibox avec son installation téléphonique et informatique. Le Client reconnaît être seul responsable de l'installation, de l'utilisation et de la maintenance de l'ensemble de son matériel téléphonique et informatique (notamment la Bladibox). Sur demande de Bladiphone, le Client prend toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou du Service qui lui serait imputable.

3.2. Modalités de souscription

Le Client personne physique, doit compléter et signer le bulletin de souscription et fournir obligatoirement les documents suivants :

- les photocopies recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois (par exemple facture EDF, GDF, France Telecom,...),
- le formulaire d'autorisation de prélèvement dûment complété et signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) d'un compte courant ou d'un relevé d'identité postale (RIP) d'un compte chèque postal ouvert dans les livres d'un établissement de crédit domicilié sur le territoire de la France métropolitaine, si le Client opte pour ce mode de règlement.

Le Client personne morale, doit, par l'intermédiaire de son représentant légal, compléter et signer le bulletin de souscription et fournir obligatoirement les documents suivants :

- les photocopies recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport du représentant légal de la personne morale uniquement,

- la photocopie d'un extrait K-bis pour les sociétés commerciales,
- le formulaire d'autorisation de prélèvement dûment complété et signé, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) d'un compte courant ou d'un relevé d'identité postale (RIP) d'un compte chèque postal ouvert dans les livres d'un établissement de crédit domicilié sur le territoire de la France métropolitaine.

Le bulletin de souscription accompagné des pièces justificatives doit être adressé sous pli affranchi à CISCOM – Opération Bladiphone – ZAC Famchon – 11 rue de l'Europe – 59780 WILLEMS ou par fax au 0811 952 953 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

4. MISE EN SERVICE

Le Client est informé que la Mise en Service intervient dans un délai indicatif de sept (7) jours ouvrés à compter de la réception par Bladiphone du bulletin de souscription complété et signé accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Des frais d'accès au Service pourront être facturés au Client par Bladiphone.

Une fois la Bladibox installée conformément à l'article 3.1, le Client doit activer le Service en contactant le Service Client à réception de sa Bladibox.

La Date de Mise en Service est celle figurant sur le courrier de confirmation qui est adressé au Client dès lors qu'il a contacté le Service Client pour activer le Service. Le délai de Mise en Service maximum est de trente (30) jours maximum à compter de la date de réception du bulletin de souscription complété et signé accompagné de l'ensemble des pièces justificatives dans les conditions de l'article 3.2.

En cas de non respect du délai de Mise en Service, la compensation accordée au Client sera calculée au prorata du délai qui aura couru entre la Date de Mise en Service contractuelle et la Date de Mise en Service effective sur la base de l'Offre souscrite. La mise en œuvre de la demande de compensation du Client doit être conforme à la procédure de réclamation décrite à l'article 17.2. La compensation sera effectuée dans les conditions de l'article 17.3.

Le Client a également la possibilité de résilier sans préavis et sans frais le Contrat lorsque la Mise en Service n'est pas effective dans le délai de 30 jours indiqué ci-avant.

La responsabilité de Bladiphone ne saurait être engagée en cas de :

- force majeure ;
- fait du Client (notamment en cas de non respect des engagements de l'article 6.

5. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet au Client de recevoir et d'émettre des appels locaux, nationaux ou internationaux vers tous les téléphones fixes ou mobiles.

En cas de souscription au Service, le Client bénéficie de l'attribution d'un Numéro et d'un service de messagerie vocale.

Compte tenu des dispositions réglementaires en la matière, le Client est informé que :

- le Numéro ne peut lui être attribué de manière définitive ;
- le Numéro est incessible sous quelque forme que ce soit.

Bladiphone se réserve le droit de modifier le Numéro, notamment pour des raisons techniques et/ou réglementaires, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre. Le Client reconnaît que le Numéro attribué est fonction du lieu de résidence déclaré par le Client et de la disponibilité de numéros géographiques dans cette zone.

En cas de déménagement, le Client s'engage à en informer immédiatement Bladiphone aux fins de se voir attribuer si besoin un nouveau Numéro correspondant à son nouveau lieu de résidence.

Il est expressément stipulé que le Service fonctionne sur la base du réseau public Internet et du protocole IP et que, à ce titre, il n'offre pas les mêmes garanties et fonctionnalités que le service téléphonique classique fourni sur une ligne du réseau téléphonique commuté (RTC).

6. ENGAGEMENT DU CLIENT

La nature du réseau support suppose une utilisation en bon père de famille. Par conséquent, l'utilisation du Service à d'autres fins que privatives (par exemple aux fins de partage de l'accès téléphonique avec des personnes extérieures au foyer) ou de façon déraisonnable par un taux d'utilisation manifestement excessif pour un Client (par exemple en émettant des appels à destination de numéros courts offrant une rémunération à l'appelant) ainsi que l'utilisation à titre gratuit ou onéreux du Service en tant que passerelle de réacheminement de communications, sont strictement interdites dans la mesure où elles sont susceptibles de créer une saturation du réseau support de nature à mettre en péril la qualité et la continuité du Service. Si un Participant ne respectait pas ce principe, Bladiphone se réserve le droit de résilier le Service en cas d'abus constaté, conformément à l'article 14 des Présentes et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Toute utilisation du Service sera réputée avoir été effectuée par le Client. Sauf faute de Bladiphone ou fraude imputable à un tiers prouvée par le Client, ce dernier est seul responsable de l'utilisation qui est faite du Service, quel que soit l'utilisateur, et des conséquences qui en résultent. Plus généralement, le Client est seul responsable de l'utilisation du Service et il s'engage à respecter en permanence les dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur au moment de son utilisation du Service et applicables à cette dernière. Il tiendra Bladiphone indemne de tout dommage et/ou de toute plainte ou réclamation de tiers liés à son utilisation du Service.

7. ENGAGEMENT DE BLADIPHONE

Bladiphone se réserve la possibilité de suspendre l'accès au Service pour des raisons liées à la maintenance ou la mise à jour qu'elle s'efforce de réaliser en dehors des heures de forte utilisation du Service. Bladiphone s'engage à prévenir dans la mesure du possible le Client d'éventuelles coupures, suspensions et, plus généralement, de toute opération de maintenance ou de mise à jour envisagées pour le Service.

8. RESPONSABILITÉ DE BLADIPHONE

Bladiphone est responsable du seul dommage direct, personnel et certain subi par le Client qui démontre que les agissements de Bladiphone sont à l'origine du préjudice subi. En revanche, la responsabilité de Bladiphone ne peut être engagée, dans les cas expressément visés aux Présentes et de façon générale, pour toute interruption ou perturbation du Service non directement imputable à Bladiphone, ou de laquelle elle n'est pas à l'origine, ainsi que pour toute

perturbation, interruption, indisponibilité totale ou partielle du Service proposé sur des réseaux de communications électroniques exploités par des opérateurs tiers.

Le Client reconnaît avoir été averti que les données circulant sur le réseau Internet ne sont pas protégées contre toute forme d'intrusion, que la confidentialité de quelque information que ce soit transmise sur Internet ne peut être assurée par Bladiphone et qu'il appartient au Client de mettre en œuvre les modalités nécessaires afin de préserver la confidentialité de ses informations.

En outre, conformément aux textes en vigueur sur l'interception des communications électroniques, Bladiphone peut être amenée à mettre en œuvre, sur demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes, toute mesure d'interception prescrite par ces dernières.

Bladiphone garantit la disponibilité du Service à hauteur de 99 % par mois calendaire.

En cas de non respect du niveau de qualité garanti du Service, la compensation accordée au Client sera calculée au prorata du délai qui aura couru entre le moment de la dégradation du Service au-delà du seuil de tolérance annoncé et le délai de rétablissement du Service effectif sur la base de l'Offre souscrite. La mise en œuvre de la demande de compensation du Client doit être conforme à la procédure de réclamation décrite à l'article 17.2. La compensation sera effectuée dans les conditions de l'article 17.3.

La responsabilité de Bladiphone ne saurait être engagée en cas de :

- force majeure ;
- fait du Client (notamment en cas de non respect des engagements de l'article 6).

9. LIMITATION DE SERVICE

Le Client est expressément informé que le Service est interrompu en cas d'interruption de la connexion haut débit du Client ou d'interruption de la fourniture du courant électrique

En cas d'interruption du Service imputable à Bladiphone, le délai maximal dans lequel Bladiphone s'engage à rétablir le Service est de cinq (5) jours ouvrés. Le délai de rétablissement du Service court à compter d'une réclamation adressée conformément à la procédure décrite à l'article 17.2.

En cas de non respect du délai de rétablissement du Service, la compensation accordée au Client sera calculée au prorata du délai qui aura couru entre le délai de rétablissement du Service annoncé et le délai de rétablissement du Service effectif sur la base de l'Offre souscrite. La mise en œuvre de la demande de compensation du Client doit être conforme à la procédure de réclamation décrite à l'article 17.2. La compensation sera effectuée dans les conditions de l'article 17.3.

La responsabilité de Bladiphone ne saurait être engagée en cas de :

- force majeure ;
- fait du Client (notamment en cas de non respect des engagements de l'article 6).

10. TARIFS – FACTURATION – PAIEMENT

10.1. Tarifs

Les tarifs font l'objet d'une documentation spécifique (ci-après « Grille tarifaire »), établie et mise à jour par Bladiphone à l'attention de ses Clients. La Grille tarifaire applicable au Client est celle en vigueur au jour de la souscription du Service.

Toute modification des tarifs est applicable au Contrat en cours d'exécution dans les conditions de l'article 12 des Présentes.

10.2. Facturation

Le Service est facturé mensuellement à compter de la Date de Mise en Service. Tout abonnement est facturé terme à échoir. Bladiphone pourra facturer, sur les factures suivantes, toute consommation qui n'aurait pas été facturée à la date de facturation prévue ci-dessus

La facture indique :

- le montant et le libellé commercial du Service facturé terme à échoir ;
- le montant facturé pour les communications téléphoniques dont le paiement est à terme échu.

Les factures sont envoyées, au choix du Client, par courrier postal ou sont disponibles au format PDF sur l'espace personnel du Client intitulé Mon Compte à l'adresse suivante www.bladiphone.com pendant une période de six (6) mois.

Les enregistrements relatifs à l'utilisation du Service en fonction de la consommation du Client effectués par le système informatique de Bladiphone et servant de base à la facturation font foi jusqu'à preuve contraire.

Le Client doit informer Bladiphone de toute anomalie relative à sa facturation dans un délai d'un (1) an à compter du jour où le paiement est devenu effectif conformément à l'article L. 34-2 du CPCE.

En cas de contestation portant sur une partie de la facture notifiée par le Client à Bladiphone selon les modalités définies précédemment, le Client s'engage à payer toutes les sommes qui ne feront pas l'objet de contestation. A défaut, les dispositions de l'article 8. c) des Présentes s'appliqueront.

10.3. Facturation des Services Wana

La facturation des Services Wana est effectuée par Bladiphone pour le compte du Partenaire.

10.4. Paiement

Le paiement du Service s'effectue par prélèvement automatique ou par carte bancaire. Le Client a la possibilité de donner mandat à un tiers payeur de payer en son nom et pour son compte les sommes dues au titre du Contrat. Le Client reste toutefois seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du Contrat.

La facture est établie mensuellement et payable dans les dix (10) jours de son émission selon le mode de paiement choisi par le Client.

Bladiphone pourra prélever à tout moment sur le compte bancaire ou postal du Client toute somme correspondant à la facture en cours dont le montant serait supérieur à vingt (20) euros TTC.

Pour tout incident de paiement, et notamment en cas de retard de paiement total ou partiel à la date limite de règlement figurant sur la facture, Bladiphone mettra en demeure par l'envoi d'une lettre de rappel par courrier électronique ou courrier postal, le Client de payer les sommes dues dans un délai de huit

(8) jours.

Dès le constat de l'incident de paiement, Bladiphone se réserve le droit de suspendre le Service conformément aux dispositions de l'article 11 des Présentes.

Si aucun paiement n'intervient dans un délai de quinze (15) jours à compter de la suspension du Service, Bladiphone sera en droit de procéder de plein droit à la résiliation du Contrat conformément aux dispositions de l'article 12 des Présentes. L'ensemble des sommes dues au titre du Contrat devient immédiatement exigible.

Les frais afférents à chaque incident de paiement sont dus et facturés au Client. Tout incident de paiement entraîne l'exigibilité de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux d'intérêt égal à une fois et demi (1,5) le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture portant sur le montant impayé sans préjudice des dommages-intérêts que pourra réclamer Bladiphone au Client.

11. DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée sous réserve des conditions applicables à chaque Offre. Le Contrat entre en vigueur à la date de réception de la souscription au Service du Client.

12. MODIFICATION DU CONTRAT

Bladiphone se réserve le droit de modifier le Contrat à tout moment dans le respect des dispositions de l'article L.121-84 du Code de la consommation.

Tout projet de modification d'une condition essentielle du Contrat de Bladiphone sera communiqué au Client par courrier électronique ou courrier postal au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur, assorti de l'information selon laquelle le Client peut, tant qu'il n'a pas expressément accepté les dispositions telles que modifiées, résilier le Contrat dans les conditions fixées à l'article 14.

Le Client est réputé avoir accepté le projet de modification du Contrat s'il ne résilie pas le Contrat dans les formes prévues à l'article 14.3 des Présentes dans les quatre (4) mois de la réception de la communication, à moins qu'il n'accepte expressément le projet de modification du Contrat avant l'expiration de ce délai.

13. SUSPENSION DU CONTRAT

En cas d'inexécution par le Client de l'une de ses obligations prévues au Contrat, Bladiphone se réserve le droit de suspendre le Service après l'avoir mis en demeure d'y remédier par l'envoi d'une lettre de rappel par courrier électronique ou courrier postal dans un délai de huit (8) jours restée sans effet. Bladiphone se réserve le droit de suspendre le Service immédiatement en cas d'incident de paiement tel que visé à l'article 10.4 des Présentes.

Si le Client n'a pas remédié au manquement contractuel dans un délai de quinze (15) jours à compter de la suspension du Service, Bladiphone sera en droit de procéder de plein droit à la résiliation du Contrat conformément aux dispositions de l'article 12 des Présentes.

S'il apparaît en outre que le Client est débiteur de Bladiphone au titre d'autres contrats, notamment du service Wana, et en l'absence de contestation sérieuse de la créance dans son principe, Bladiphone se réserve la possibilité de suspendre le Contrat. Si le non paiement persiste, le Contrat sera résilié de plein droit dans les conditions de délai et de forme de l'article 14 des Présentes.

Bladiphone ne saurait encourir aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, du fait de la suspension du Contrat.

14. RÉSILIATION

14.1. Résiliation par le Client

Le Client peut résilier à tout moment le Contrat, sous réserve des conditions applicables au Service ou à chaque Offre. La résiliation sera effective le dernier jour de la période mensuelle de facturation suivant la période de facturation mensuelle au cours de laquelle la notification par le Client de la résiliation a été reçue par Bladiphone.

En cas de décès du Client personne physique, il appartient aux ayants-droits de résilier le Service dans les conditions d'une résiliation à l'initiative du Client telle que prévue au présent article.

Le Service sera facturé intégralement pour la période restant à courir jusqu'au jour de la résiliation effective.

Le Service fourni sera facturé par Bladiphone ainsi que, le cas échéant, toute somme dont le Client serait redevable comme des frais de résiliation tels qu'indiqués sur la Grille tarifaire.

14.2. Résiliation par Bladiphone

Si le Client n'a pas remédié au manquement contractuel ayant entraîné la suspension du Service conformément à l'article 13 des Présentes, Bladiphone pourra résilier le Contrat de plein droit aux torts exclusifs du Client.

Dans le cas de résiliation pour non paiement par le Client, les sommes dues au titre du Contrat deviennent immédiatement exigibles.

En cas de fausse déclaration, Bladiphone se réserve le droit de résilier le Service aux torts exclusifs du Client.

Pour tout autre motif légitime, Bladiphone peut résilier de plein droit le Contrat du Client après une mise en demeure restée infructueuse pendant quinze (15) jours à compter de sa réception par le Client.

14.3. Formalisme

Le Client peut résilier le Contrat par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Service Clients.

15. DONNÉES PERSONNELLES

Le Client s'engage à communiquer à Bladiphone des Données Personnelles exactes et complètes et à les tenir à jour. Par conséquent, il s'engage à informer immédiatement Bladiphone de toute modification de ses Données Personnelles, notamment en cas de changement de coordonnées bancaires ou de domicile. A défaut pour le Client de se conformer à son engagement, Bladiphone pourra suspendre le Service conformément à l'article 13 des Présentes. Bladiphone ne peut être tenu responsable d'un quelconque dommage subi par le Client ou un tiers en raison de l'inexactitude des Données personnelles qui lui sont communiquées.

Bladiphone est responsable du traitement des Données Personnelles relatives au Client recueillies lors de la souscription au Service, l'a déclaré à cet effet auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL ») et s'engage à traiter lesdites Données Personnelles conformément à la réglementation applicable (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) : les Données Personnelles peuvent être utilisées et transmises par Bladiphone à des partenaires commerciaux ou à des tiers à des fins de prospection commerciale avec l'accord exprès et préalable du Client. Le Client est informé que le transfert peut avoir lieu au profit d'un tiers situé à l'étranger. Le Client peut s'y opposer en s'adressant par écrit au Service Clients de Bladiphone.

Le Client est informé que, sauf avis contraire de sa part, ses Données Personnelles pourront être transmises à des sociétés fournissant des services d'annuaires ou de renseignements téléphoniques.

Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant auprès du Service Clients de Bladiphone qui devra être contacté par courrier, en joignant les photocopies recto et verso d'une pièce d'identité officielle en cours de validité et en précisant les références du ou des contrats concernés.

La responsabilité de Bladiphone ne saurait être engagée en cas de communication d'éléments en sa possession sur toute demande faite par les autorités judiciaires, policières ou administratives.

16. RÉTRACTATION

Lorsque le Contrat est souscrit à distance, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de l'acceptation de l'Offre d'abonnement pour exercer son droit de rétractation conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention du Service Clients à cet effet.

Si le Client utilise le Service avant l'expiration du délai de sept (7) jours, il ne pourra plus de ce fait exercer son droit de rétractation.

17. COMMUNICATION - RÉCLAMATIONS

Communication

Toute communication de Bladiphone est envoyée au Client par courrier électronique, télécopie ou courrier postal à la dernière adresse indiquée à Bladiphone.

Toute notification de la part de Bladiphone au Client se fera indifféremment par voie de courrier électronique avec accusé de réception ou de lettre recommandée avec accusé de réception.

Réclamations

La procédure de réclamation obéit aux délais et aux formes suivants :

- toute réclamation doit être adressée dans un premier temps auprès de Bladiphone par téléphone, courrier postal ou courrier électronique aux coordonnées du Service Client. Le délai de réponse n'excèdera pas trente (30) jours ouvrés.
- si la réponse fournie par le Service Client ne satisfait pas le Client, celui-ci peut adresser sa demande à l'intention du service réclamation 92-98, boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY. Le délai de réponse n'excèdera pas trente (30) jours ouvrés.
- si la réponse fournie par le service réclamation ne satisfait pas le Client, celui-ci peut saisir le médiateur de son choix compétent dans le domaine des communications électroniques.

Compensation

La compensation sera effectuée sous la forme d'un crédit de communications.

18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît que Bladiphone est propriétaire des marques Bladiphone et Bladibox (ci-après les « Marques »).

En conséquence, le Client :

- n'acquiert aucun droit sur les Marques;
- s'interdit de faire tout dépôt à quelque titre que ce soit, et notamment à titre de marque, d'enseigne ou de nom de domaine, des Marques ;
- s'engage à ne pas porter atteinte directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé, au droit de Bladiphone sur les Marques.

Le Client accepte d'indemniser et de garantir sans limitation Bladiphone contre tous les coûts, procédures, réclamations, demandes et responsabilités de quelque nature que ce soit, qui pourraient être liés à un usage illégitime ou non autorisé des Marques.

19. CESSION DU CONTRAT

Bladiphone se réserve le droit de céder à tout tiers tout ou partie de ses droits et obligations découlant du Contrat.

Il est interdit au Client de céder ou de mettre à la disposition d'un tiers tout ou partie du Contrat.

20. FORCE MAJEURE

Le Service peut être interrompu en cas de force majeure. Les cas de force majeure sont ceux retenus par la loi française et les tribunaux français.

21. LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par le droit français.

22. LITIGE

EN CAS DE LITIGE, SAUF LORSQUE DES REGLES LEGALES D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE SONT APPLICABLES, ET APRES L'ECHEC D'UNE TENTATIVE DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION DANS LE RESPECT DES CONDITIONS DE RECLAMATION PREVUES AUX PRESENTES, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

Bladiphone – S.A.S. au capital de 37 000,00 € - Siège social : 92-98, boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY - Siren : 494 011 901 RCS Nanterre
Code APE : 642C - Code TVA intracommunautaire : FR 694 940 119 01

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes - 7, square Max Hymans 75015 PARIS CEDEX

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE D'APPEL VERS LE MAROC

Les présentes conditions particulières (ci-après les "Conditions Particulières") ont pour objet de détailler les conditions de fourniture par Bladiphone au Client du Service d'appel vers le Maroc qui requiert au préalable la souscription au Service Wana.

Les termes utilisés avec une majuscule dans les Conditions Particulières reçoivent la même signification que celle qui leur est donnée dans les Conditions Générales.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions Générales et des Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

1. CONDITION DE SOUSCRIPTION

La souscription au Service Wana est une condition nécessaire pour accéder au Service. Le service Wana a pour objet la mise à disposition au Client d'un numéro d'appel marocain de type 088 1XX XXX.

Le Service Wana permet de recevoir des appels sur un numéro marocain. En cas de souscription au Service Wana, le Client bénéficie de l'attribution d'un numéro marocain.

Compte tenu des dispositions réglementaires en la matière, le Client est informé que :

- le numéro marocain ne peut lui être attribué de manière définitive ;
- le numéro marocain est incessible sous quelque forme que ce soit.

Wana se réserve le droit de modifier le numéro marocain, notamment pour des raisons techniques et réglementaires, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre.

La souscription au Service Wana peut intervenir simultanément à la souscription au Service Bladiphone, Bladiphone en assurant la distribution hors Maroc.

2. OBJET

Les Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions de souscription et de fourniture du Service d'appel vers le Maroc par Bladiphone au Client.

Avant de souscrire au Service d'appel vers le Maroc, le Client est invité à prendre connaissance des termes de l'Offre et du Contrat.

3. PRIX

Le prix du Service Bladiphone est indiqué dans la Grille Tarifaire.